



CONSEIL DES DELEGUES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Nairobi, Kenya

23-25 novembre 2009

Rapport

Atelier sur la promotion de la non-discrimination et du respect de la diversité

Responsables de l'atelier

- Président : Ahmed Hassan, Président, Croissant-Rouge de Somalie
- Coprésidente : Malika Ait-Mohamed Parent, Directrice de cabinet, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Rapporteur : Marja Naarendorp, Présidente de la Croix-Rouge du Suriname
- Personnel d'appui : Katrien Beeckman, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Eduard Abegg, Comité international de la Croix-Rouge

Introduction

La promotion de la non-discrimination et du respect de la diversité est une question cruciale pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car elle touche à la mise en œuvre de nos Principes fondamentaux. De plus, la non-discrimination est un élément central du Principe d'impartialité.

L'atelier a pris appui sur des résolutions adoptées par le Conseil des Délégués en 2003 et 2005. Il s'est concentré sur la promotion de la non-discrimination et de la diversité, à la fois sur le plan **interne**, dans nos Sociétés nationales et au sein du Mouvement, et sur le plan **externe**, dans la communauté et la société mondiale où nous travaillons. L'accent a été mis sur les facteurs de succès et les mesures prises pour surmonter les obstacles.

Pour préparer cet atelier, la Fédération internationale et le CICR avaient invité 44 Sociétés nationales de toutes les régions à faire connaître leurs expériences concrètes et les enseignements qu'elles en avaient tirés. En tout, **24 études de cas** ont été reçues des Sociétés nationales suivantes : Afrique du Sud, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Canada, Équateur, Espagne, Kenya, Mongolie, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni (y compris la section des îles Caïmans), Rwanda, Suède et Tanzanie. Elles figureront toutes dans une publication de suivi du Conseil des Délégués.

Lors de chaque atelier, trois Sociétés nationales ont rejoint le panel pour présenter leur étude de cas : Afrique du Sud, Canada, Équateur, Espagne, Mongolie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Rwanda et Suède.

Au cours de la journée, plus de 60 Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, ont pris la parole pour présenter leurs expériences, exprimer leurs opinions, définir des facteurs clés de succès et formuler des recommandations.

La discrimination est une question vaste et complexe. De nombreux groupes en butte à la discrimination ont été évoqués au cours de la journée. Les jeunes, les femmes, les migrants, les personnes positives au VIH, et les questions de religion ont souvent été mentionnés, de même que les handicaps physiques et mentaux, les personnes âgées, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les enfants des rues, les travailleurs du sexe, les toxicomanes et les prisonniers.

Les Sociétés nationales ont reconnu que la lutte contre la discrimination avait produit un profond impact sur toute leur institution.

Les participants à l'atelier ont beaucoup apprécié le dialogue ouvert et l'échange animé d'expériences. Il a donc été fortement suggéré d'organiser une manifestation interactive du même type lors des réunions statutaires futures.

Dans le même esprit, il a été recommandé d'inscrire « la non-discrimination et le respect de la diversité » à l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de presser les gouvernements de s'intéresser à la contribution du Mouvement à la création d'une société plus humaine, plus égale et non-violente.

Principales conclusions et recommandations de l'atelier

- Le point de départ de tout travail sur la non-discrimination doit être une volonté ferme de se regarder d'un œil critique et de mettre en question nos propres attitudes, préjugés et comportements, ce qui demande du courage.
- Lutter contre la discrimination de façon adéquate est un processus à long terme qui requiert un engagement constant de tous les échelons d'une Société nationale : organes de gestion et de direction, siège et sections.
- La non-discrimination et la diversité doivent être incorporées de façon stratégique dans tous les domaines d'activité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et non traitées de manière disparate à travers une approche par projet. Elles doivent être intégrées explicitement dans les statuts des Sociétés nationales, dans toutes les politiques, en particulier celles relatives aux ressources humaines, et dans les plans opérationnels. La discrimination positive et les quotas peuvent constituer des mesures initiales temporaires.
- En application de notre Principe fondamental d'unité, la composition de nos Sociétés nationales doit refléter la structure sociale de leur pays. Il a été souligné que les conseils d'administration devraient refléter la diversité de la base de volontaires.
- La diversification de la composition de nos Sociétés nationales est souvent un préalable pour inspirer la confiance, et pouvoir accéder et fournir des services aux groupes marginalisés.
- Nos Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires qui les sous-tendent doivent être traduits de façon crédible dans toutes les communications et les actions, qu'elles soient internes ou externes.
- L'éducation formelle et informelle est un point de départ essentiel. Nos Sociétés nationales peuvent donc jouer un rôle capital en veillant à ce que ces sujets pertinents soient intégrés dans les programmes scolaires.
- Nous devons tirer parti du dynamisme et de l'enthousiasme des jeunes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont manifesté leur volonté de jouer un rôle moteur dans leurs Sociétés et dans notre Mouvement. La Déclaration de la Jeunesse adoptée à Solferino doit être mise en œuvre.
- Les Sociétés nationales devront utiliser activement les outils et les projets novateurs élaborés récemment, comme l'outil d'auto-évaluation et d'apprentissage en ligne de la Fédération internationale sur la non-discrimination et le respect de la diversité, et l'initiative sur les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement.
- Il faut du courage pour promouvoir la non-discrimination et le respect de la diversité dans la communauté et prendre la défense des groupes marginalisés. Lorsqu'on les empêche de le

faire, les Sociétés nationales doivent défendre leur droit à fournir des services humanitaires aux groupes marginalisés, quels que soient leur statut juridique ou l'attitude de la société à l'égard.

- Travailler sur la discrimination en dehors du Mouvement est un processus d'apprentissage mutuel. Tout comme notre population cible doit savoir ce que défendent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge – nos Principes fondamentaux –, nous devons comprendre sa culture et la réalité qu'elle vit.
- Pour atteindre véritablement les groupes marginalisés et les inclure, il faut interagir avec eux en personne. Les campagnes de promotion ne suffiront pas. Des moyens et des indicateurs sont nécessaires pour mesurer l'impact de notre action.
- Les groupes marginalisés doivent s'appropriier les solutions. Pour cela, il faut leur donner les moyens de trouver et de mettre en œuvre des solutions, et les informer de leurs droits.
- La diversité est un bienfait dont nous devrions nous réjouir. En tant que réseau universel, le Mouvement est un exemple vivant de diversité. Nous pouvons la renforcer à travers les partenariats avec les Sociétés nationales sœurs.
- En plus de prévenir les souffrances humaines et de porter assistance ou protection aux personnes vulnérables, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent jouer un rôle éducatif et formateur dans la société et encourager l'évolution des mentalités, des attitudes et des comportements.
- Cependant, pour être crédibles, nous devons montrer l'exemple et faire ce que nous disons. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions devenir des agents du changement dans notre communauté locale et dans le monde.